

# RENÉ, ROI D'ARAGON, OU L'ÉPHÉMÈRE PRÉSENCE ANGEVINE EN CATALOGNE<sup>1</sup>

En 1466, une députation solennelle conduite par Pons André, abbé de Ripoll, vient offrir le trône d'Aragon à René d'Anjou. René accepte, jure de respecter les constitutions, libertés et privilèges catalans et prend le titre de roi d'Aragon. Son fils, Jean de Calabre, est envoyé de l'autre côté des Pyrénées, où il sera désormais le *Primogenit* gouverneur et lieutenant général de la Catalogne.

Cette Catalogne dont René devient roi est alors ravagée par une interminable et complexe guerre civile. Dépendance du roi d'Aragon, elle s'est déjà soulevée vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, mais c'est lorsque Jean II d'Aragon tente de modifier l'ordre de succession au trône que les Catalans choisissent de le remplacer par l'infant du Portugal, don Pedro, du même sang. À la mort de don Pedro le 29 juin 1466, les Catalans se tournent vers René d'Anjou, avec qui le gouvernement provisoire avait déjà tissé des liens. De plus, il est aussi fils de Yolande d'Aragon, petit-fils de Jean I d'Aragon et choisit René d'Anjou pour souverain pouvait représenter plus d'un avantage. En effet, René est comte d'une Provence riche en blé, denrée dont manque souvent Barcelone; il est également l'oncle de Louis XI, un roi puissant voyant plutôt d'un bon œil la proposition des Catalans; enfin, il est en guerre depuis longtemps contre les rois d'Aragon, de surcroît Jean II n'est autre que le frère d'Alphonse V qui a privé le duc d'Anjou de son royaume de Naples.

---

1. Cet article est issu de notre mémoire de maîtrise : J. MURAT, *Les lettres du roi René relatives à la Catalogne, contenues dans le manuscrit 771(1064) conservé en la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence (1468-1471)*, dirigée par Noël COULET, Université de Provence (Aix-Marseille 1), 1996, 229 p., non publié. Nous tenons à remercier Martin AURELL, professeur à l'Université de Poitiers, qui a bien voulu relire cet article afin de résoudre les difficultés liées aux toponymes catalans.

Dès 1467, Jean de Calabre engage une campagne avec Ferry de Vaudemont, son beau-frère, Jean de Torrelles, comte d'Ischia, Gaspard Cossa et de nombreux autres officiers. Il entre à Barcelone acclamé par la foule et organise dans cette ville un gouvernement régulier au nom de son père, en même temps qu'une guerre contre Jean d'Aragon et ses partisans. Les hostilités se poursuivent en 1468 et 1469. Le *Primogenit* fait des progrès et obtient plusieurs soumissions importantes (Gérone, Tortosa, Bergusa, Palamós, Empúries) tandis que René appuie tous ses efforts en lui faisant parvenir argent et provisions de blé, ainsi qu'en cherchant des alliances auprès du roi du Portugal ou du roi de Castille. Mais en décembre 1470, Jean de Calabre meurt, de façon si soudaine qu'un empoisonnement est même évoqué. Le « règne » de René en Aragon ne survivra pas longtemps au *Primogenit*. Certes, le fils naturel de Jean est investi du gouvernement des principautés de l'est de la péninsule ibérique, mais Jean II d'Aragon ne cesse de regagner du terrain et c'en est bientôt fini de la présence angevine en ces terres.

C'est donc une période éphémère que celle de la domination angevine en Catalogne; bien peu d'années, qui n'ont laissé que peu de traces dans l'histoire et au cours desquelles la guerre contre Jean II d'Aragon ne cessa jamais. Les documents permettant de connaître les relations entre René d'Anjou et son nouveau royaume sont rares. Or le manuscrit 771(1064) conservé à la Bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence peut se révéler une source précieuse.

\*  
\*   \*  
\*

Ce manuscrit est un recueil factice, incomplet et désordonné, renfermant des copies de lettres du roi René des années 1468, 1469, 1470 et 1471; il contient également une charte de la reine Jeanne de 1366.

Le recueil représente environ 300 lettres dont n'ont été retenues pour ce travail que celles ayant un rapport direct avec la péninsule ibérique, soit 246 lettres. La majorité de ces lettres traitent de nominations, de recommandations, de plaintes ou sont des sauf-conduits. Un tiers de ces 246 lettres est rédigé en catalan, les deux autres tiers en latin et une seule lettre en italien. Toutes sont des copies destinées à être conservées et archivées. Elles ne portent de ce fait aucun sceau, mais certaines en signalent la présence sur l'original. De même, toutes ces lettres sont brèves, se limitent au seul corps de texte et sont souvent abrégées. Au bas de chaque lettre, se trouvent la signature de René et le nom du notaire rédacteur<sup>2</sup>.

---

2. Antoine Paganus a rédigé 15 lettres, Pierre Puig, qui est probablement catalan, en a rédigé 213. Il n'est pas possible de connaître le nom du rédacteur dans le cas des lettres tronquées.

Le parcours de ces lettres jusqu'à nous ne peut être reconstitué en totalité, mais elles ont souvent été propriété d'historiens de la Provence. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ces lettres étaient en la possession de M. Lautard, un médecin, également érudit marseillais, membre de l'Académie de Marseille dont il rédigea d'ailleurs une histoire en trois volumes. Lautard déclarait ces lettres « nouvellement trouvées dans les ruines d'un ancien château »<sup>3</sup>. À la fin du recueil, une note de sa main explique comment elles sont arrivées jusqu'à lui : le grand-père de César Nostradamus les auraient achetées ou reçues en don à la mort de René, César Nostradamus (1555-1629) les auraient ensuite données à Peiresc en 1628, puis elles auraient eu différents propriétaires jusqu'à Lautard dont les héritiers vendirent le recueil à la Bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence le 30 décembre 1856.

Ces lettres ont déjà fait l'objet de travaux historiques. Leur propriétaire, M. Lautard leur consacra deux articles sans croire toutefois que ces documents pussent présenter un intérêt autre qu'anecdotique<sup>4</sup>. Le comte de Quatrebarbes a publié et traduit plusieurs de ces lettres, malheureusement de façon parfois inexacte et uniquement pour alimenter son panégyrique du bon roi René<sup>5</sup>. Lecoy de la Marche cite et publie lui aussi certaines lettres, mais il est probable qu'il se réfère davantage à la version contestable de Quatrebarbes plutôt qu'au document original, certaines erreurs manifestes de l'un se retrouvant dans les travaux de l'autre. D'autre part, Lecoy de la Marche n'utilise ces lettres que comme simple illustration. Par la suite différents auteurs ne citent le manuscrit qu'indirectement, citant en réalité les passages ou mentions relevés par Lecoy de la Marche, et dans une moindre mesure ceux de Quatrebarbes. Noël Coulet a publié et étudié une lettre de ce lot, mais il s'agit d'une lettre peu représentative de l'ensemble du *corpus*<sup>6</sup>.

À l'exception d'une cinquantaine de lettres, toutes concernent la Catalogne dans les années 1468-1471 et permettent d'entrevoir les relations de René avec ses terres ibériques au cours de cette période. On y découvre la ferme volonté manifestée par René de s'affirmer roi d'Aragon et ses efforts pour y parvenir ; on y devine également la guerre omniprésente mais aussi une économie qui continue de vouloir vivre ; enfin, l'analyse de ces lettres laisse apparaître toute la faiblesse du pouvoir angevin sur la Catalogne.

---

3. LAUTARD, « Notice sur 290 lettres du roi René », in *Mémoires publiées par l'Académie de Marseille*, t. X, 1812, p. 204-218.

4. LAUTARD, « Notice sur 290 lettres du roi René », in *Mémoires publiées par l'Académie de Marseille*, t. X, 1812, pp. 204-218 et LAUTARD, « Second extrait des lettres autographes inédites du roi René », in *Mémoires publiées par l'Académie de Marseille*, t. XII, 1814, pp. 257-268.

5. Comte de QUATREBARBES, *Œuvres du roi René*, 2 tomes, Angers, 1844-1846.

6. Noël COULET, « Une concession minière au temps du roi René », in *Provence Historique*, t. XLIII, fasc. 173, 1993, p. 279 n. 3. Cette lettre est d'une longueur inhabituelle, elle est la seule à s'étendre sur plusieurs pages, mais par sa structure comme par son objet, elle est également très différente.

Dès lors qu'il accepte la proposition de la délégation catalane, René s'affirme sans ambiguïté comme le seul et légitime roi d'Aragon et fait ajouter les armes de l'Aragon sur ses sceaux. Cette affirmation s'inscrit constamment dans la titulature utilisée pour le désigner : les titres aragonais sont toujours placés au premier rang. Ainsi la lettre 192<sup>7</sup>, rédigée en catalan, commence en ces termes « *Don René, par la Grâce de Dieu roi d'Aragon, de Jérusalem, des deux Siciles, de Valence, de Majorque, de Sardaigne et de Corse, duc d'Anjou et de Bar, comte de Barcelone, de Provence et de Forcalquier et du Piémont etc.* ». René se présente donc d'abord comme roi d'Aragon avant d'avancer son titre de roi de Jérusalem et de Sicile, il se déclare comte de Barcelone avant de se déclarer comte de Provence, de même Valence et Majorque sont mentionnées avant la Sardaigne<sup>8</sup>. La lettre 69 présente aussi une particularité dans l'indication de la date : « *26 mars 1470, Aix, 35<sup>e</sup> année de notre règne sur Jérusalem et la Sicile, 4<sup>e</sup> année de notre règne sur l'Aragon...* ».

La plupart des lettres rédigées en catalan commencent par les mots « *Lo Rey* », quand la Catalogne y est évoquée c'est volontiers par l'expression « *notre Principat* », et pour insister sur le fait qu'il est seul roi d'Aragon, son rival Jean II est seulement nommé « le roi Jean », en rappelant souvent qu'il s'agit du principal ennemi à combattre. Quant aux fidèles de Jean, ce sont toujours dans ces lettres les « *rebelles* », les « *ennemis* », les « *déserteurs de la patrie* ».

Pour obtenir la couronne, René avait dû jurer de respecter les libertés et les privilèges de la Catalogne. Aussi, un autre moyen de s'affirmer comme roi d'Aragon est de toujours faire savoir qu'il respecte les usages catalans. De fait, les Angevins envoyés au-delà des Pyrénées respectent apparemment les

---

7. Les lettres du recueil sont numérotées et nous utilisons ces numéros pour les désigner. Toutefois, cette numérotation étant parfois fautive, quelques remarques sont nécessaires. En effet, les différents folios composant ce recueil furent reliés tardivement et en désordre, de sorte que la succession des lettres ne correspond pas à leur ordre chronologique. Certaines d'entre elles se sont retrouvées fragmentées suite à cette opération. Parfois, les deux moitiés sont présentes dans le recueil, distantes de quelques pages et portant chacune un numéro différent comme s'il s'agissait de lettres distinctes. Il est alors possible de reconstituer l'ensemble du texte. Mais le recueil étant incomplet, des folios et peut-être des cahiers entiers étant manquants, beaucoup de lettres tronquées ne peuvent pas être reconstituées. Lorsqu'une reconstitution est possible, nous utilisons dans ce travail un numéro double (179-273 bis par exemple) associant les deux fragments. D'autre part, la numérotation des lettres a aussi souffert de quelques étourderies. Ainsi, il n'existe pas de lettre 161, la lettre 160 est immédiatement suivie de la lettre 162. Certains numéros ont été attribués deux fois ou plus (trois lettres différentes portent le n° 117, par exemple), dans ces cas nous avons choisi de désigner la première lettre rencontrée par le numéro qu'elle porte dans le recueil et les autres par ce numéro suivi d'un bis ou d'un ter le cas échéant. Parfois, la numérotation s'interrompt et plusieurs lettres ne portent aucun numéro, nous leur avons restitué dans notre texte le numéro qu'elles auraient dû porter. Dans notre mémoire de maîtrise, toutes les lettres étudiées ont fait l'objet d'une analyse.

8. M. A. VILAPLANA, « *Notas sobre un diploma de la cancelleria de Renato de Anjou como rey de Aragon* », in *Acta historica et archeologica mediaevalia*, 9(1988), p. 70.

titres catalans et les usages propres à leur attribution. Le fils de René est appelé *Infant*. Il est naturellement le *Primogenit* comme l'avait réclamé les ambassadeurs catalans. Il est également, comme ce fut souvent le cas en Catalogne, gouverneur et lieutenant général ce qui lui confère un pouvoir très étendu<sup>9</sup>.

Les principales institutions catalanes semblent également continuer de fonctionner. La *Generalitat*<sup>10</sup> est toujours en place et active. Les rapports entre ces institutions et le roi sont difficiles à cerner au travers de ce seul recueil. Pourtant, la lettre 79 prouve que la Généralité veille encore, comme c'est son devoir, au respect des coutumes de Catalogne<sup>11</sup>. Elle paraît aussi n'avoir rien perdu de sa volonté d'indépendance et d'autonomie sans pour autant s'opposer vraiment au pouvoir angevin dont elle a souhaité la venue, d'autant que certains députés sont parmi les plus solides soutiens de René<sup>12</sup>.

En tant que roi d'Aragon, René est également juge suprême et plusieurs lettres montrent qu'il assume effectivement cette fonction. Parfois, c'est pour arbitrer un différend que ses sujets font appel à lui<sup>13</sup>; d'autres fois c'est à

---

9. C'est Jaume I (1213-1276) qui inaugure ce système associant au gouvernement le *Primogenitus*. Contrairement à la situation en Castille, ce n'est pas un simple titre honorifique. Prolongation de la monarchie et instrument de son action, le *Primogenit* est nommé procureur général et assure gouvernement de la Catalogne. Pierre IV le Cérémonieux (1336-1387) établit un changement de dénomination en substituant le titre de gouverneur général (*Governador general*) à celui de procureur général et en le liant à son *Primogenit*. Le pouvoir du gouverneur général est en effet très grand : il se substitue au roi en son absence ; il dispose de pouvoirs administratifs, judiciaires et de police ; il contrôle les officiers royaux subalternes et les autorités municipales ; il peut diriger la défense du territoire. Seules lui échappent la présidence des Cours et la réparation des offenses qui ne pouvaient être exercées que par le roi. L'absentéisme royal conduisit pour cette raison à la création de l'office de Lieutenant général, autre représentant du roi. Bien souvent cette nouvelle fonction fut également assurée par le *Primogenit* (ce fut le cas du fils de René), renforçant encore son pouvoir.

10. La Généralité ou Députation était jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle une institution liée aux Cours, lesquelles, tenues par une oligarchie, détenaient un pouvoir législatifs et contrôlaient les subsides dus au roi. Au XIII<sup>e</sup> siècle, apparut une délégation de ces Cours au moment de leur dissolution avec pour mission de reprendre le subside concédé au roi. Ce n'était alors qu'un groupement économique et financier créé pour cette seule opération et destiné à disparaître après. Mais, peu à peu, en raison de la guerre permanente, cette délégation se transforme en Députation générale ou Généralité. Un nombre fixe de députés se doivent alors de résider à Barcelone et reçoivent un pouvoir de décision sur tous les sujets. L'institution acquiert une autonomie financière et s'organise de mieux en mieux, en même temps que son pouvoir augmente. Elle doit ainsi veiller sur les lois du pays, veiller à ce qu'aucun abus ne soit commis. Bientôt elle a un vrai rôle politique. L'assise de son pouvoir demeure la possession de ressources propres. Depuis 1413, elle perçoit ses propres impôts sur les entrées et sorties de marchandises, elle arme ses propres navires contre les corsaires et c'est devant elle que le roi doit jurer de respecter les lois du pays.

11. Il s'agit de la conséquence d'une supplique des députés de la Généralité. Ceux-ci exigent que les constitutions de Catalogne soient respectées et que sœur Ysabelle de Rexach retrouve enfin la possession du prieuré de Bell-Lloch. René écrit alors au comte d'Ischia, vice-gouverneur général dans le Principat, pour lui rappeler que les constitutions qu'il a jurées doivent être appliquées par lui comme par tous. René fait comprendre clairement à son correspondant qu'il ne souhaite pas recevoir de nouvelles plaintes à ce sujet.

12. La lettre 72 déclare par exemple que l'abbé de Ripoll est député.

13. Lettres 193, 204, 197 : affaire Bosch et Julia.

l'encontre de ses sujets qu'il examine des plaintes<sup>14</sup>. Il arrive aussi que les Catalans ne fassent pas appel à René roi d'Aragon mais à René comte de Provence<sup>15</sup>. René prend à cœur cette fonction de juge, qui est aussi un des principaux signes du pouvoir, et fait savoir son mécontentement sans ambiguïté lorsqu'il semble que l'on ait tardé à s'adresser à lui. Ainsi, dans les lettres 217 et 218 au sujet d'une nef injustement saisie, alors que les victimes se plaignent de n'avoir pu obtenir justice à Barcelone, René leur fait remarquer qu'il eût été plus efficace de s'adresser d'abord à lui. À l'occasion d'une autre plainte, il se déclare très mécontent d'être resté ignorant des faits aussi longtemps<sup>16</sup>.

Mais, un des meilleurs moyens de s'affirmer roi tout en consolidant son pouvoir est de placer des fidèles à des postes d'une importance politique et stratégique majeure. Les lettres contenues dans ce manuscrit montrent que, tant sur le plan ecclésiastique que sur le plan laïc, René s'y emploie avec constance, voire acharnement.

Dans le domaine ecclésiastique, Lautard avait déjà relevé que « [René] sollicite des absolutions, donne des canonicats et troque des cures. Il semble qu'il était le premier grand vicaire de ses États »<sup>17</sup>. Le roi peut avoir une préoccupation réelle de la vie religieuse et de sa bonne administration dans ses États et pour ses sujets, d'autant que la longue guerre a gravement perturbé cette organisation et la vie des fidèles. Il se préoccupe, par exemple, de l'abbaye de Sant Feliu de Guixols, apparemment victime d'un abbé indélicat qui aurait fait main basse sur les rentes destinées à l'entretien des frères<sup>18</sup>. Ailleurs, il approuve une initiative du chapitre de l'Eglise de Barcelone unissant deux offices simples, un office d'organiste et un office de maître de chant, pour une amélioration du culte divin<sup>19</sup>. Les candidats qu'il propose, lorsqu'il sollicite un poste, sont, sans surprise, présentés de façon élogieuse et l'on insiste sur leurs qualités et leurs compétences.

Mais quels que soient son réel intérêt pour le service de Dieu ou parfois ses élans de charité<sup>20</sup>, il est surtout manifeste que René cherche d'abord à récompenser ceux qui l'ont soutenu et aidé dans cette entreprise catalane.

---

14. C'est le cas de toutes les affaires de piraterie mettant en cause des pirates ou corsaires catalans.

15. C'est le cas de la plupart des litiges liés à des lettres de change et mettant en cause un Hospitalier d'Avignon (voir plus loin).

16. Lettre 208.

17. LAUTARD, « Notice sur 290 lettres du roi René », in *Mémoires publiées par l'Académie de Marseille*, t. X, 1812, p. 204-218.

18. Lettres 209, 210 et 211.

19. Lettres 240, 241 et 242.

20. Comme lorsqu'il prend sous sa protection et demande au Pape la légitimation et de bons bénéfices pour Philippe de Navarre, âgé de quinze ans et fils naturel de feu Charles de Navarre, alors que le jeune garçon, enfant illégitime et orphelin se trouve sans ressource.

C'est ainsi qu'il insiste pour que Pons André, l'abbé de Ripoll, qui conduisait en 1466 la délégation venue lui offrir le trône, obtienne l'évêché de Barcelone. Ce ne sont pas moins de vingt lettres du recueil qui concernent à la fois cette nomination et les conséquences qui en découleraient<sup>21</sup>. Par exemple, René a déjà, en la personne de frère Léon de Aqua, un candidat pour le poste d'abbé de Ripoll que Pons André devenu évêque laisserait vacant. René souhaite également placer des gens sûrs à des postes clés où leur fidélité servira sa cause et consolidera son pouvoir. Dans le cas de l'évêché de Barcelone, cette nomination est particulièrement urgente car le précédent évêque étant décédé et non remplacé, un administrateur provisoire est en place. Or, cet homme est un opposant. On perçoit d'ailleurs dans ces lettres, l'agacement du roi devant la lenteur du Pape à satisfaire son souhait<sup>22</sup>.

Outre le soutien à l'abbé de Ripoll, René ne ménage pas non plus ses efforts pour obtenir l'élévation au cardinalat des évêques de Gérone et de Vic : quinze lettres appuient Jean de Margarit évêque de Gérone depuis 1462<sup>23</sup>, cinq lettres sont en faveur de Cosme de Monserrat évêque de Vic depuis 1460<sup>24</sup> mais l'une d'elles signale que huit autres missives ont été envoyées pour la même requête sans donner lieu à une copie.

De même, Béranger Solsona, un franciscain conseiller et confesseur de René est fortement recommandé, dans une lettre du 9 novembre 1469, pour le poste d'abbé de Sant Feliu de Gérone, rendu vacant par le décès de son détenteur. Quelques mois plus tard, deux lettres du 11 août 1470 le recommandent cette fois à l'épiscopat.

René sait également accorder sa recommandation pour des bénéfiques moins prestigieux à des individus dont la fidélité à la cause angevine est constamment soulignée. Le roi soutient ainsi les demandes de : Laurent Magrinyà, un Catalan qui veut être prêtre mais qui a dû verser le sang durant la guerre pour défendre la patrie et sollicite donc une absolution et une dispense ; Antoine Conjuncta, un fidèle pour lequel il souhaite un canonicat et une prébende à Barcelone ; Joannès de Aragonia, pour lequel il réclame certains offices qui viendraient à vaquer suite au pourvoi de l'évêché d'Elne ; Dalmacio Cacicera, de Lérida, un fidèle qui dut abandonner presque tous ses biens situés en territoire occupé par Jean II et mériterait de se voir octroyer un office de grand-archidiacre, un canonicat et une prévôté dans l'Eglise de

---

21. Lettre 72 du 19 septembre 1468, lettre 163 du 26 novembre 1468, lettres 285, 286 et 287 du 19 janvier 1469, lettres 168 bis, 169 et 170 du 14 mars 1469, lettres 20, 21, 22 et 23 du 5 novembre 1469, lettres 277, 278, 279 du 27 décembre 1469, lettres 98, 99, 100 et 101 du 9 avril 1470, lettre 203 du 26 juin 1470

22. La lettre 163, du 26 novembre 1468 rappelle ainsi au Souverain pontife que ce n'est pas la première fois que René lui écrit au sujet de l'évêché de Barcelone et qu'il n'a pas l'intention de renoncer.

23. Lettres 24 à 30 du 7 novembre 1469, lettres 58, 59, 60, 62 et 63 du 12 mars 1470 (la lettre 60 signale que deux autres lettres sur ce sujet ont été envoyées sans être recopiées dans ce recueil), lettres 257, 258 et 259 du 24 février 1471.

24. Il s'agit des lettres 42, 44, 45, 46 et 47 du 3 février 1470.

Barcelone; Michel de Torrelles, fils du précieux comte d'Ischia, qui pourrait se voir accorder un office de grand-archidiacre de Mari, un canonicat et une annexe de l'Eglise de Barcelone; Jean Badia, tout dévoué à René et à son fils, devrait obtenir des bénéfices en Catalogne; Guillaume Bertrandi a, lui, obtenu un canonicat et une prébende à Barcelone, mais il souhaite maintenant l'exécution des bulles pontificales lui accordant ces postes; quant à Claude de Bastida, René voudrait que lui soit conférée la première dignité ou prébende vacante dans la mense du chapitre de la Cathédrale de Barcelone.

Toutes les nominations ecclésiastiques ne visent pas seulement à assurer la subsistance de leur bénéficiaire. Certaines sont primordiales pour la défense du territoire. Ainsi, à frère Francinus Salto René confie la commanderie du Temple du comté d'Empúries, laissée vacante, et surtout la garde de son *fortelicium* d'une grande importance stratégique.

S'il veut récompenser ses fidèles, René doit également punir ses ennemis. C'est donc souvent aux dépens des hommes de Jean II qu'il récompense et place ses propres partisans. Ainsi la lettre 260 accorde à Claude de Bastida l'administration de certains bénéfices et de leurs fruits, qui appartenaient aux rebelles.

René n'impose pas toujours ses propres candidats, il sait aussi écouter ses conseillers locaux et leurs recommandations. René cède aux supplices de l'évêque de Vic et ajoute Jacques Barberi au nombre de ses chapelains; de même, c'est à la demande des moines de Sant Pau del Camp, à Barcelone, que René demande au Pape de confirmer Mathieu de Clariciis dans l'administration des fruits, droits et biens du prieuré de ce monastère.

La lecture de ces si nombreuses lettres de recommandation montre à quel point l'attribution des bénéfices et dignités ecclésiastiques fonctionne largement, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, avec un système d'influences, avec des réseaux de relations chargés d'intervenir sans relâche auprès de certains personnages pour obtenir ou faire obtenir une charge, une faveur, une grâce. Sur ce point, le manuscrit de la Bibliothèque Méjanès permet de distinguer au moins en partie la méthode de René d'Anjou.

Dans la plupart des cas, une ou plusieurs lettres sont évidemment adressées au Pape<sup>25</sup>, mais simultanément René fait appel à d'autres grands personnages.

L'une des personnalités les plus sollicitées est l'archevêque d'Arles, Philippe de Levis-Cousan. Il est conseiller et parent de René, ainsi que son procureur et ambassadeur auprès de la Cour romaine. Un homme précieux,

---

25. Par exemple, en faveur de l'abbé de Ripoll, les lettres : 22, 23, 98, 163, 168 bis, 277, 285 et 296.

donc, que René souhaite voir accéder au cardinalat<sup>26</sup>. Les échanges de correspondance entre René et son ambassadeur auprès du Pape sont très denses, même si le manuscrit ne nous en dévoile qu'une infime part. Philippe d'Arles est destinataire de presque 30 % des lettres de recommandation étudiées dans ce recueil. Pour la seule affaire de la collation de l'évêché de Barcelone, il reçoit sept lettres. De son côté il tient régulièrement le roi au courant de l'avancée des choses et en l'occurrence plutôt de leur stagnation... Pour cette collation, le souverain pontife fait l'objet de sollicitations permanentes puisqu'il reçoit les incessantes supplices émanant directement de René, mais aussi, en cascade, celles de tous les personnages comme Philippe d'Arles, que René a également contactés à cette fin.

Une autre personnalité souvent mise à contribution est le cardinal de Rouen, Guillaume d'Estouville, parent et ami de René, destinataire de quatorze lettres. Ensuite viennent d'autres personnes, ou groupes de personnes. Plusieurs lettres sont ainsi adressées au Sacré Collège dans son ensemble, au cardinal de Montserrat, au cardinal titulaire du titre de Saint-Marc...

Le pape n'est pas sollicité pour toutes les collations. Seules les plus importantes nécessitent son aval. Pour les collations de moindre importance, René ou le *Primogenit* prennent leur décision et la font appliquer<sup>27</sup>.

De la même manière que dans le domaine ecclésiastique, mais avec plus de liberté, car il n'a cette fois aucune instance supérieure à solliciter, René cherche, dans le domaine laïc, à placer ses hommes aux postes les plus importants et/ou sur des terres catalanes en évinçant les rebelles.

René nomme ainsi Michel de Canet capitaine de guerre du monastère, de la forteresse, du terroir et de la ville de Vilabertran<sup>28</sup>, Denis de Portugalia capitaine général de guerre dans toute la province d'Urgell, la conquête de Barberà et à Vilafranca del Penedès<sup>29</sup>, Joan Luca Scaffa capitaine de guerre de la ville de Tàrrrega dans la province d'Urgell, F. Torres obtient la *procuratio* et la capitainerie de la ville de Balaguer<sup>30</sup>, Gaspard Cosse, chambellan et conseiller, est confirmé dans son office de capitaine de la province des

---

26. Plusieurs lettres du recueil insistent pour réclamer cette promotion. Certaines de ces lettres font partie de celles ne concernant en rien la Catalogne, mais dans celles en relation avec les nouvelles terres de René les efforts du roi en faveur de Philippe d'Arles sont également visibles. Plusieurs lettres recommandant d'autres personnes comportent une allusion ou un rappel du cas toujours en cours de l'archevêque (par exemple les lettres 24, 25 et 26 du 7 novembre 1469 ou les lettres 58 et 59 du 12 mars 1470 toutes en faveur de l'évêque de Gérone). Une hiérarchie peut même apparaître dans les sollicitations de René. Ainsi, les lettres 257, 258 et 259 du 24 février 1471 supplient encore le Pape d'accorder le cardinalat à l'évêque de Gérone mais *après l'avoir accordé* à Philippe d'Arles qui dans l'esprit de René est prioritaire.

27. Ainsi, la lettre 86 appuie directement auprès de l'abbesse de Montalegre la demande de Miquela Vilamalla qui souhaite entrer dans ce couvent. La lettre 260 confirme à Claude de Bastida l'administration des bénéfices qui lui a accordés le *Primogenit*...

28. Lettre 123.

29. Lettre 130.

30. Lettre 136.

Empúries<sup>31</sup>. Toutes les nominations ne sont pas strictement militaires: Joan Gomiz est récompensé de sa fidélité par une propriété appartenant aux rebelles<sup>32</sup>, Barthomeu de Gari conseiller, chambellan et scribe des comptes reçoit le vicomté de Bas, en Sardaigne, et d'autres châteaux<sup>33</sup>, G. Cacirera se voit promettre l'office de viguier à Barcelone<sup>34</sup> etc<sup>35</sup>.

Pour récompenser ses hommes, René ne se contente pas de leur accorder titres et terres, il leur donne également de l'argent, souvent afin d'améliorer leur équipement et en particulier pour l'achat de montures, si possible aux dépens des ennemis et rebelles<sup>36</sup>.

\*  
\*   \*

Si René cherche à s'affirmer comme roi de ces terres et à y imprimer sa présence par l'intermédiaire de fidèles à sa cause, il demeure que la guerre n'est pas finie. La guerre apparaît directement ou indirectement au travers d'un grand nombre des lettres examinées et l'on devine, pour les armées angevines tantôt des avancées, tantôt des reculs qui ne favorisent en rien la bonne administration du territoire.

Dans cette situation, la maîtrise de la mer semble un enjeu de la plus extrême importance, la Catalogne étant naturellement tournée vers la Méditerranée et ne connaissant d'expansion que vers la mer. D'ailleurs, les voies maritimes sont parfois les seules permettant de ravitailler des villes en difficulté. Ainsi, dans la lettre 127, René remercie Fr. Setanti d'avoir acheminé avec ses navires des vivres jusqu'à Barcelone et d'autres lieux qui étaient affamés à cause des ennemis; et René de l'encourager vivement à continuer ces opérations.

Les capitaines de marine de guerre sont des hommes indispensables que René n'hésite pas à encourager y compris financièrement, en leur accordant, par exemple, les droits de quint revenant à la cour sur toutes leurs prises en mer<sup>37</sup>. Lorsque ces hommes se trouvent en difficultés, il fait de son mieux pour leur venir en aide. Ainsi, Charles de Torrelles, prisonnier des Sarrasins à Bougie est racheté grâce à son frère auquel René permet, dans la lettre 226 du 28 mai 1470, d'engager pour quatorze ans la provision annuelle de 1000

---

31. Lettre 156 bis/171.

32. Lettre 183.

33. Lettre 37.

34. Lettre 76.

35. Autres lettres du même ordre, très nombreuses : 77, 87, 140, 146, 147, 148, 156 ter, 157, 172, 183, 184 bis, 255, 256, 275...

36. Lettres 88, 117 ter, 118, 126, 129, 133, 135, 137, 144, 154, 156, 183, 184, 244, 261, 262, 273, 293.

37. Lettres 127 et 155.

florins qu'il lui avait concédée à vie. René agit d'autre part directement auprès du roi de Tunisie<sup>38</sup>. Ces diverses opérations portent leurs fruits puisque l'on retrouve Charles de Torrelles libre et prêt à reprendre son service dans la lettre 155 du 5 avril 1471.

Tout autant que de capitaines, René a besoin de navires. Les navires utilisés en guerre sont souvent des bateaux ordinaires et marchands que l'on arme aussi pour la guerre ou la course. Les types de navires cités pour ces opérations sont exactement les mêmes que ceux rencontrés dans le trafic marchand : baleiniers, caravelles, galées et brigantins. Il est d'autre part difficile de savoir si tous les navires énumérés en liste dans certaines lettres sont réellement présents ou ne servent qu'à représenter l'idée de flotte. Si René ne semble jamais avoir suffisamment de bâtiments, l'argent que nécessite l'entretien d'une flotte fait lui aussi défaut. Certains de ses fidèles utilisent leurs propres fonds ou équipements<sup>39</sup>, certains dons de René sont uniquement destinés à l'entretien de navires<sup>40</sup>. Un navire pris en mer peut aussi être réutilisé au profit du roi<sup>41</sup>.

Si René manque d'unités pour sa flotte, il semble qu'il ne puisse guère compter sur l'aide de ses parents et alliés. Au tout début de l'aventure catalane il a certes bénéficié de soutiens, tels que l'appui de bâtiments génois. Mais ce ne sont qu'aides très provisoires. Quant à Louis XI, non seulement il n'envoie rien ou presque des secours qu'il avait promis à son oncle, mais de surcroît il ne paraît pas disposé à accorder aisément l'aide des navires et marins français<sup>42</sup>.

La mer est vitale pour la survie de la Catalogne et de celui qui voudrait y régner, mais la mer est également une frontière. Frontière épaisse, large, immense, qui ne sépare pas d'un pays en particulier mais de tous les pays, frontière avec le reste du monde, la mer doit être protégée, gardée, surveillée avec la plus grande vigilance. René s'y efforce manifestement, puisque l'on relève l'existence d'un vice-amiral capitaine général de la mer et de gardes-côtes (« *gardes de mer* »)<sup>43</sup>. De plus il existe tout le long de la côte des points de défense.

38. Lettre 75 du 26 février 1471, envoyant au roi un marchand catalan chargé de marchandises précieuses.

39. Par exemple, la lettre 127, précise que Setanti a mené des opérations de ravitaillement avec son propre argent et ses navires. Dans la lettre 234, René veut que toutes les faveurs soient accordées à un certain Rafaël Angles car ce capitaine peut lui rendre de grands services avec son bateau.

40. Lettre 155, accordant à Charles de Torrelles le droit de quint et le droit du dixième sur ses prises en mer pour servir à l'entretien de sa flotte et pour aucun autre usage.

41. Les lettres 193, 197 et 204 montrent que René tient absolument à ce que deux nefes ne soient pas désarmées et ne subissent aucun dommage.

42. Cf. lettre 283.

43. Lettres 192 et 251.

Tous les enjeux ne sont pas maritimes. Les lettres du manuscrit 771(1064) révèlent d'autres actions militaires à l'issue quelquefois incertaine mais où René veut toujours croire à la victoire<sup>44</sup>.

La guerre omniprésente est un facteur majeur de désorganisation, elle est un fléau aux conséquences à la fois humaines et économiques. Des déplacements contraints de population transparaissent à la lecture de certaines lettres<sup>45</sup>. Sur le plan économique elle s'ajoute aussi à des difficultés préexistantes ; René fait, en tant que roi, son possible pour les aplanir.

La Catalogne avait depuis longtemps des relations avec certains territoires de René d'Anjou en particulier avec la Provence. En 1463, une convention avait été signée entre les deux régions mais les relations n'étaient pas toujours excellentes. De 1423 à 1466 s'étend en réalité une longue période d'inimitié entre Marseille et la Catalogne, une véritable guerre entrecoupée de trêves. À partir de 1466, la paix permet au commerce de reprendre, et ce même après la perte définitive des terres catalanes, René s'efforçant de maintenir un *modus vivendi* pour sauvegarder le commerce maritime. Avec Gênes, grande rivale de Barcelone, René parvient à mettre en place une trêve<sup>46</sup>. Le roi entretient également de bonnes relations avec différents ports d'Afrique : Bône, Bougie, Tunis. Des traités commerciaux existaient déjà entre certains de ces ports et les ports provençaux.

Quels que soient les efforts de René pour maintenir la paix ou nouer des relations fructueuses avec ses voisins, le commerce demeure une activité risquée et l'intervention du souverain est souvent sollicitée pour ou contre ses sujets. À titre d'exemple, la mésaventure advenue à Raphaël Bonet, marchand de Barcelone, illustre bien les dangers auxquels un négociant s'expose. Cet homme se trouvait au Portugal pour affaire et voulut rentrer chez lui par mer. Pour cela, il passa un accord avec un marin portugais, Andreas Periz, qui s'engageait à le débarquer avec ses marchandises à Barcelone. Bonet monte donc à bord du navire *La Mesurada* et constate, à son grand étonnement, qu'en approchant de sa destination le bâtiment, prétendument détourné par le courant, change de direction. Voyant qu'il s'éloigne des côtes de Catalogne au lieu d'y aborder, Bonet s'en inquiète auprès de Periz qui débarque le malheureux marchand en Italie et conserve toutes ses marchandises... Bonet se plaint et demande évidemment justice au roi René<sup>47</sup>. Des

---

44. Lettres 132, 37, 54, 267, 178, 179-273 bis.

45. Il s'agit sans doute surtout de déplacements et de fuites de familles ou de clans fidèles aux angevins, et pas d'un exode massif de l'ensemble d'une population. Les rebelles auxquels le *Primogenit* parvient à reprendre leurs biens et propriétés ne restent pas sur place et doivent nécessairement fuir vers des zones non contrôlées par les Angevins, tout comme les fidèles de René qui ont dû tout abandonner en raison de cette fidélité et ont laissé leurs terres aux mains du roi Jean (lettres 106 et 115).

46. La lettre 223 précise que les Génois lorsqu'ils vont vers Marseille n'ont nullement besoin de sauf-conduit et René attend que cela soit réciproque et que ses sujets, de Marseille ou d'ailleurs, puissent cheminer librement vers Gênes.

47. Lettre 160.

faits de ce genre ne sont pas rares<sup>48</sup> et nombreux sont les marchands qui sont arrêtés ou voient leurs marchandises confisquées pour toutes sortes de raisons : absence de sauf-conduit, rupture unilatérale d'une trêve, piraterie<sup>49</sup>... Les Catalans ne sont pas toujours dans les rangs des victimes et certains cas peuvent avoir des prolongements diplomatiques délicats<sup>50</sup>.

En dépit des dangers et des freins qu'il rencontre, malgré la situation politique très tendue en Catalogne, le commerce se maintient. La nécessité d'échanger est telle que René peut même autoriser le commerce avec les régions obéissant à Jean II<sup>51</sup>.

Les échanges sont évidemment très contrôlés et la circulation de certaines marchandises est, du fait de la guerre, prohibée. L'or et l'argent sous toute forme, les vivres, l'artillerie et les armes, le salpêtre, la poudre de bombe ou de spingarde ne doivent pas circuler<sup>52</sup>. D'autre part, il est fermement interdit de diffuser des lettres, tracts ou documents quelconques contre le roi<sup>53</sup>.

Une des marchandises dont on perçoit le plus souvent l'échange est l'argent. Plusieurs lettres contiennent des plaintes portant sur des lettres de change et évoquant fréquemment l'ordre des Hospitaliers, en particulier les frères de l'île de Rhodes<sup>54</sup>, où résident de nombreux Catalans et qui est souvent l'ultime étape des voyages vers Chypre, Beyrouth ou Alexandrie<sup>55</sup>. Les plaintes présentées se ressemblent beaucoup et racontent en général une histoire de ce type : un marchand commerce à Rhodes et donne une certaine somme aux Hospitaliers de l'île afin qu'elle lui soit changée en Avignon par frère Odmeto Lamelino ; or une fois en Avignon, Lamelino refuse de rendre l'argent.

Le recueil de lettres conservé par la Bibliothèque Méjanès ne permet pas de dresser un tableau des produits du commerce. Toutefois, on peut en repérer quelques uns, souvent mentionnés à l'occasion de sauf-conduits : des draps<sup>56</sup>, des vivres circulant de façon plus ou moins licites dans une Catalogne dont les problèmes chroniques de ravitaillement sont aggravés par

48. Certains sont même sans doute beaucoup plus graves, mais ne laissent probablement aucune trace. Dans le cas de Bonet, par exemple, Periz aurait aussi bien pu le tuer et le jeter par-dessus bord... et nul n'en aurait peut-être rien su.

49. Lettres 223, 89, 90, 91, 280, 193, 197, 204, 217, 218, 208...

50. Une série de lettres de janvier et de mars 1469 est ainsi la conséquence d'une plainte d'un dénommé Joan Ruiz Viscali dont la nef a été saisie par Fr. Setanti, un des hommes de René. Il assure que cette saisie est injuste. Il se trouve qu'il est vassal du roi de Castille avec qui René s'efforce d'entretenir de bonnes relations. De plus Setanti aurait utilisé pour capturer la nef un navire du roi France qui ne cache pas son mécontentement...

51. Lettre 121.

52. Lettres 75, 192, 251.

53. Interdiction plusieurs fois répétée : lettres 121, 192, 212, 224, 251...

54. Lettres 274, 288, 289, 290, 80, 247, 248, 252.

55. Déjà d'importance considérable, l'île de Rhodes gagnera encore en intérêt lorsqu'avec l'avancée turque les routes traditionnelles s'altéreront, elle demeurera le grand carrefour de Méditerranée orientale.

56. Le commerce catalan est réputé reposer beaucoup sur l'exportation de produits manufacturés, les pièces d'étoffes doivent être nombreuses à circuler.

la guerre, du sel dont le commerce semble toujours aux mains des Génois et dont Ibiza demeure une plate-forme d'échange<sup>57</sup>.

Le commerce catalan malgré les freins qui le ralentissent demeure un commerce international, les étrangers fréquentent encore les places catalanes et l'on perçoit des Catalans en Provence, dans le reste de la péninsule ibérique, en Italie, en Méditerranée orientale, en Afrique du Nord. On voyage beaucoup par mer vers les Baléares toutes proches ou vers des destinations beaucoup plus lointaines, et même les liaisons internes à la Catalogne s'effectuent volontiers par voie maritime<sup>58</sup>. Le commerce terrestre existe mais est beaucoup moins visible dans le document étudié.

À la fin du xv<sup>e</sup> siècle, le commerce médiéval a atteint ses formes les plus développées. Les lettres du recueil font souvent apparaître des personnes voyageant et apparemment traitant leurs affaires seules<sup>59</sup> mais quelques unes montrent des commis ou des associés<sup>60</sup> sans permettre de dessiner les structures ou l'ampleur de ces sociétés.

\*  
\*   \*

Si René, devenu roi d'Aragon à soixante ans, envoya immédiatement son fils, en tant que *Primogenit*, en Catalogne, il ne se rendit jamais lui-même en son nouveau royaume. René administra donc toujours ces territoires de loin et dut presque toujours s'en remettre à ses hommes présents sur place. Le premier de ces hommes est naturellement son fils, mais pour faire connaître et appliquer ses volontés, René compte aussi sur d'autres personnes. Jean de Torrelles, comte d'Ischia, est nommé vice-gouverneur général de Catalogne, il est italien, mais descend de la colonie catalane mise en place par Alphonse le Magnanime et pourrait donc être considéré comme Catalan. Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, gendre de René assure la lieutenance générale lorsque Jean de Calabre s'absente, il est également porte-parole du gouverneur général.

René doit faire confiance à ces personnes comme à tous ses officiers en Catalogne. Certaines lettres se contentent d'entériner ou de confirmer leurs décisions, en particulier celles du *Primogenit*. Il est d'ailleurs visible que René n'a souvent aucune idée de la situation sur place ou des postes qui sont à pourvoir. Il s'en remet entièrement à ce que peuvent lui rapporter ses fidèles. Les lettres 146, 147 et 148 montrent, par exemple, que René souhaite

---

57. Lettres 212, 22', 127, 217, 216.

58. Lettre 192.

59. Lettres 288, 289, 290, 31, 160, 212, 224, 274.

60. Lettres 121, 251, 193, 197, 192, 204.

récompenser trois hommes en leur accordant certains biens de rebelles mais avoue qu'il ne sait pas quoi leur donner et compte sur les destinataires de ses missives pour trouver à chacun quelque chose de convenable et l'en avertir<sup>61</sup>. René ne sait parfois pas non plus si une charge qu'il veut attribuer n'est pas déjà promise à quelqu'un d'autre<sup>62</sup>.

D'autre part, certains dons du roi pour récompenser ses partisans sont manifestement fictifs. En effet, René n'hésite pas à offrir des terres ou des droits appartenant à des territoires toujours occupés par l'ennemi. Les bénéficiaires ne pourront donc pas réellement occuper les charges qu'ils obtiennent ni en recevoir les fruits<sup>63</sup>. Ainsi, la lettre 117 ter accorde une somme d'argent sur les biens de la communauté juive de Tárrega, cette donation sera effective dès que Tárrega reviendra à l'obéissance...

René n'a donc d'autre choix que de compter sur ses fidèles. Une des difficultés de l'établissement de son pouvoir est sans doute que ces fidélités ne sont pas toutes indéfectibles. S'il existe des personnalités fermement engagées comme l'abbé de Ripoll, la population catalane semble très divisée. La division s'effectuant parfois au sein même des familles comme dans la situation exposée par la lettre 154 à propos de l'attribution de deux augmentations de dot<sup>64</sup>.

De façon générale, l'impression demeure que la fidélité aux Angevins ne va pas de soi et qu'elle n'est pas toujours très solide. La lettre 202 remet toute faute à un certain Fabregues tant qu'il restera fidèle à la cour; la lettre 126 indique que Nicolas de Procida est désormais passé à l'ennemi. Même les meilleurs soutiens peuvent se dérober. La lettre 146 du 22 mars 1471 présente Bertrand *de Armendaris*, conseiller et capitaine de gens d'armes, comme un fidèle parmi les fidèles, rendant au roi de très nombreux services généreusement récompensés. Or, moins d'un an plus tard René en est à le déposséder de tous ses biens en raison de sa rébellion<sup>65</sup>... Ils sont sans doute nombreux, d'année en année, voyant les Angevins décliner, à rejoindre le parti de Jean II.

Sans passer à l'ennemi directement, certains font preuve d'une lenteur exagérée à obéir aux demandes du roi. C'est parfois à propos de l'argent qu'une tension et des résistances sont manifestes. Dans la lettre 52, un

---

61. Lettre 146 : « ...nos aci no havem noticia de cosa alguna que donar los poguessem, ne ells no saben axi poch que demenar... ». Autres exemples dans les lettres 172 et 156.

62. Lettres 87, 136, 138, 157, 181

63. René continuera, même après la perte définitive et complète de la Catalogne, à distribuer des biens et des propriétés en ces terres de façon purement théorique (M. A. VILAPLANA, « Notas sobre un diploma de la cancelleria de Renato de Anjou como rey de Aragon », in *Acta historica et archeologica mediaevalia*, 9(1988), p. 63).

64. Ces deux augmentations de dot sont attribués à Antoine Paganus car ils auraient dus sans cela tomber aux mains de rebelles. À propos du second de ces augmentations, on apprend qu'il vient de la défunte épouse d'un rebelle, mais que ce couple n'a laissé au monde qu'une sœur également rebelle et des *nepotes* qui eux sont fidèles.

65. M. A. VILAPLANA, « Notas sobre un diploma de la cancelleria de Renato de Anjou como rey de Aragon », in *Acta historica et archeologica mediaevalia*, 9(1988), p. 62 et 79.

homme nommé Vincent se voit attribuer une pension annuelle payable en deux versements par le *mostacaff*<sup>66</sup> de Barcelone. La lettre prévoit le cas où le *mostacaff* refuserait de payer et permet par avance au comte d'Ischia de l'y contraindre. La lettre 103 signale que M. Cardona n'a toujours pas touché le salaire que lui devait la *Generalitat* pour différents voyages dont un auprès de René à Angers. Il n'est pas certain du reste que les relations entre la *Generalitat* et le *Primogenit* fussent toujours excellentes, même si l'institution catalane reconnaît et soutient officiellement le pouvoir angevin<sup>67</sup>. Même ceux auxquels le roi a su faire les plus larges grâces ne se montrent pas les plus empressés à le servir. F. Setanti qui a un pourcentage sur ses prises en mer a aussi une tendance certaine à agir volontiers pour son propre compte au mépris des intérêts ou des ordres du roi<sup>68</sup>.

Par quelques indices ténus, on peut soupçonner que même en matière de justice, les décisions de René ne sont pas toujours bien appliquées ni avec la diligence requise<sup>69</sup>.

Il est aussi évident que tous les Catalans ne sont pas des fidèles de René. De fait, les postes les plus importants ne sont jamais confiés à des Catalans. Le *Primogenit* n'est évidemment pas catalan, pas plus que le comte de Vaudemont, Denis de Portogalia ou même le comte d'Ischia qui se veut d'origine catalane mais vient d'Italie. Cela seul ne serait rien et pourrait se justifier par le changement de dynastie. Il est plus grave de constater que parmi les partisans récompensés par le roi pour leurs bons et loyaux services se trouvent en réalité de très nombreux Français et des Italiens qui avaient suivi René après son départ d'Italie. Bofillo de Judice, capitaine de Barcelone, est italien; J. Galioto, conseiller et capitaine de gens d'armes en Catalogne est napolitain; Mathéo *de Clariciis* qui reçoit l'administration d'un prieuré est italien; F. de Silva récompensé sur des biens de rebelles est portugais; A. de Blache est français et on lui promet de favoriser son candidat au poste de bailli de Palamós; G. de Bernes est sans doute italien et on lui promet des offices catalans pour les hommes qu'il désignera; A. Paganus est italien, secrétaire du roi en Aragon il devient conseiller ordinaire; A. de Andreociis de Utricolo, secrétaire auprès du lieutenant général du roi en Catalogne est italien; on accorde à I. de Mogenspinal, sans doute français; une part de décime; Joan Luca Scaffa, italien, est récompensé pour des services qu'il a rendus en Sicile et

---

66. Fonctionnaire municipal chargé de vérifier les poids et mesures, de contrôler la bonne qualité des vivres et de veiller au respect des prix officiellement assignés aux marchandises.

67. J. VICENS VIVES, *Juan II de Aragon (1398-1479), monarquía y revolución en la España del siglo XV*, Barcelona, 1953, p. 243 et seq.

68. Dans la lettre 167, René en vient à l'exhorter à se montrer un honnête serviteur et à ne pas laisser la cupidité seule le guider.

69. Lettre 292 : malgré l'obtention d'un jugement qui leur était favorable, des plaignantes n'ont toujours rien récupéré de créances qui leur étaient dues.

c'est la communauté de Tàrrega qui est tenue de répondre de ses salaires ; L. de Casalnovi secrétaire de la lieutenance générale et G. d'Aquila *sigillator* royal sont italiens ; Charles de Torrelles dont l'importance a déjà été soulignée est italien ; J. Zizo, un Italien aussi, se voit récompensé sur des biens de rebelles ; G. Cossa, italien, reçoit l'office de capitaine de la province d'Empúries ; Claude de Bastida, un Français, est abbé de Sant Feliu de Gérone et reçoit encore l'administration de certains bénéfices des rebelles...<sup>70</sup> René a donc placé en Catalogne de très nombreux étrangers à cette terre, se servant même parfois de biens catalans pour dédommager enfin certains Italiens qui avaient perdu tous leurs biens en Italie pour le suivre<sup>71</sup>. C'est souvent sur ces étrangers qu'il s'appuie, c'est souvent à eux qu'il accorde des grâces et les propriétés confisquées aux partisans de Jean II. Cette forte présence étrangère peut être légitimement perçue par la population comme une forme d'occupation, y compris par ceux qui ne seraient pourtant pas favorable à Jean d'Aragon. Lorsqu'il s'agit de surcroît d'entretenir et de rémunérer ces étrangers avec les impôts prélevés sur la population, l'exaspération est inévitable. D'autant que les Catalans se rappellent sans doute que ces hommes, dans un passé récent, étaient les ennemis qu'ils ont combattus et vaincus en Italie du Sud.

Mais quels sont en définitive les territoires de la Couronne d'Aragon réellement contrôlés par les Angevins ? Il semble que René n'ait guère de prise sur Valence et sa région. Les toponymes de cette zone sont rares et lorsqu'ils apparaissent c'est pour souligner justement qu'il s'agit de lieux occupés par les ennemis<sup>72</sup>. De plus, les hommes du royaume de Valence passent volontiers dans le camp adverse quand ils n'y sont pas déjà<sup>73</sup>. Dans les Baléares, le pouvoir angevin paraît reconnu, pour un temps au moins. Mais, sur le continent, le parti de René d'Anjou est surtout implanté dans les villes. Le recueil de lettres étudié ne fait guère mention de toponymes ruraux, ce sont les très grandes villes et les localités plus petites qui en sont proches que l'on rencontre<sup>74</sup>. Parmi les grandes villes acquises aux Angevins il y a d'abord Barcelone bien que tous les Barcelonais ne soient pas des soutiens fidèles<sup>75</sup>, mais ils tiennent d'autres villes épiscopales comme Vic ou Gérone. Dans la

---

70. Lettres 239, 84, 263, 73, 77, 87, 84, 85, 152, 119, 126, 138, 144, 155, 156, 156-171 bis, 260.

71. Par exemple, la lettre 273 attribue une pension annuelle sur les biens des rebelles à F. de Marano, soldat ayant tout abandonné dans le royaume de Naples pour suivre René.

72. C'est le cas, par exemple, de la forteresse de Peniscola.

73. Voir par exemple la défection de N. de Proxida (lettre 126).

74. La nature du document influe sans doute sur ce constat. Le pouvoir politique, législatif ou économique a ses institutions et ses serviteurs les plus importants en ville, or c'est souvent à eux que René s'adresse.

75. Par exemple, le détenteur provisoire de l'évêché de Barcelone que René cherche à évincer.

mesure où ce sont souvent des personnalités ecclésiastiques de premier plan qui ont encouragé la révolte catalane cela n'est pas une surprise<sup>76</sup>.

D'autre part, mises à part quelques localités comme Lérida, Urgell, Balaguer..., la majorité des lieux rencontrés sont proches de la mer: Fortia, Palamós, Figueres, Vilafranca del Penedes, Hostalric, Castello d'Empúries, Cruilles, Sant Feliu de Guixols... L'intérieur des terres semble beaucoup plus difficile à tenir à moins de bénéficier d'un appui de taille comme la fidélité d'un abbé important (Ripoll) ou la présence d'un vieux foyer révolutionnaire (Lérida). Les hommes de René étant pour la plupart, comme nous l'avons vu, des étrangers, donc ne connaissant pas le terrain sur lequel ils opèrent, il leur est sans doute moins facile de s'aventurer et de s'implanter dans un arrière-pays accidenté où la présence des rebelles se devine forte. La domination angevine ne parviendrait donc à s'exercer que sur une bande côtière. Même là cependant on relève de défections: l'abbé de Vilabertran proche de Figueres est insoumis<sup>77</sup>, le prieur de Sant-Pere-Pescador est passé à l'ennemi en 1471<sup>78</sup>...

Enfin, lorsqu'un lieu est réputé fidèle, il est impossible de savoir si cette fidélité proclamée concerne la totalité des habitants.

\*  
\*   \*   \*

Le recueil conservé par la Bibliothèque Méjanas apporte donc un éclairage sur une phase mal connue, oubliée souvent par l'historiographie, de l'histoire catalane et de la biographie de René d'Anjou.

Ces lettres montrent clairement que René ne s'est jamais désintéressé de ses terres catalanes. Il semble au contraire qu'il ait pris très au sérieux sa fonction de roi d'Aragon. Il se considère et s'affirme comme tel par tous les moyens et continue de le faire même après la perte complète de ces territoires. Fidèle à son serment, il s'efforce bel et bien de respecter et de faire respecter les coutumes et les libertés catalanes. Il répond aux doléances ou aux plaintes de ses nouveaux sujets et les encourage à s'adresser à lui. Par ses relations ou par le biais des autres territoires qu'il gouverne, le roi tente aussi de favoriser l'économie et le commerce de cette région. S'il ne va pas lui-même en Catalogne, il y envoie immédiatement son fils et le perdra d'ailleurs là-bas.

---

76. Il serait très intéressant de savoir à quel point la fidélité ou la rébellion d'un évêque ou d'un abbé peut conditionner celle de la population qui lui est confiée.

77. Lettre 123.

78. Lettre 145.

Mais plusieurs facteurs se conjuguent qui vouent l'aventure catalane à l'échec. L'absence du Roi, le fait qu'il ne se soit pas une seule fois rendu en Catalogne est probablement une grave erreur. René reste pour les Catalans un roi absent, lointain, étranger. Il est aussi un roi ignorant tout de ses terres et de ses sujets. Plus grave, il envoie sur place, il nomme à des charges catalanes, il favorise et rémunère sur des biens catalans des hommes qui pour la plupart sont eux-mêmes des étrangers tout aussi ignorants que lui du pays dans lequel ils arrivent et sur les richesses duquel ils vont vivre. Cette présence étrangère sans doute trop nombreuse, trop visible, trop gourmande peut-être, à l'évidence ne s'intègre pas dans le paysage catalan et ne réussit pas à se concilier la population. Tous les postes occupés par des Français ou des Italiens montrent aussi que les Angevins hésitent à confier des responsabilités aux Catalans dont la fidélité est peut-être d'emblée sujette à caution. En dehors des quelques personnalités qui ont choisi René et sont allées à Angers lui offrir la couronne d'Aragon, le parti de René ne semble pas compter dans ses rangs de très nombreux Catalans. D'autre part, on remarque qu'il faut parfois beaucoup d'argent ou de grâces pour conserver certaines fidélités ce qui prouve leur fragilité. Enfin, même la *Generalitat* fait parfois preuve de résistance...

Les opérations militaires, malgré les succès obtenus par le *Primogenit*, tournent au désavantage des Angevins. Ceux-ci ne maîtrisent pas suffisamment le terrain, surtout dans l'arrière-pays, la plupart ne connaissent pas du tout ces territoires où ils sont étrangers, les appuis financiers ou humains promis par exemple par Louis XI ne viendront jamais, le *Primogenit* puis son successeur meurent brutalement... Dans le même temps, les ennemis ne renoncent pas et la guerre est permanente durant toute la période de la domination angevine. À travers ce document, on ne peut rien apprendre de précis sur les rebelles ou les troupes du roi Jean, les lettres ne disent rien de leur position, de leurs mouvements et de leur avancée. Mais, indirectement, leur présence se devine partout, peut-être de plus en plus pressante, et il est probable que les soutiens effectifs de René sont de moins en moins nombreux, de moins en moins solides, que le pouvoir angevin ne parvient à contrôler qu'une portion de la Catalogne et qu'il manque certainement d'appui dans la population.

La vie de cette population et ses activités sont naturellement perturbées par la guerre: avancées et reculs de tel ou tel parti impliquant l'exil de certaines familles, ravages sur les terres traversées, circulation des hommes et des marchandises empêchée, appauvrissement de la région, ravitaillement difficile... La guerre dure depuis trop longtemps pour que les Catalans n'en viennent pas à souhaiter rapidement sa fin par la victoire claire d'un des deux partis et celui de René n'est sans doute pas le mieux placé.

